



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

K.768.1-4 – EUMETSAT 1/09

**Notification aux Etats parties à la Convention portant création d'une  
Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT),  
conclue à Genève le 24 mai 1983**

**Adhésion par la République de Lettonie**

Le 26 mai 2009, la République de Lettonie a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion à la Convention du 24 mai 1983 portant création d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques, telle qu'amendée par le Protocole du 5 juin 1991, ainsi qu'au Protocole du 1<sup>er</sup> décembre 1986 relatif aux privilèges et immunités de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques, dans sa version amendée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Conformément à son article 17, paragraphe 4, la Convention amendée est entrée en vigueur pour la République de Lettonie à la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 26 mai 2009. Le Protocole amendé relatif aux privilèges et immunités entrera en vigueur, conformément à son article 24, paragraphe 4, 30 jours après la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 25 juin 2009.

La présente notification est adressée par le dépositaire ([www.dfae.admin.ch/depositaire](http://www.dfae.admin.ch/depositaire)) aux Etats parties, en application de l'article 20 de la Convention.

Berne, le 22 juin 2009

